

TRANSMIS LE 25/07/2023
REÇU LE 25/07/2023
AFFICHÉ LE 26/07/2023
NOTIFIÉ LE 26/07/2023
PUBLIÉ LE 26/07/2023
EXÉCUTOIRE LE 26/07/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



2023/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
Service Voirie – RT/NS

ARRÊTE n° 23-421

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES FRERES BRAËT TRAVAUX DE DEMONTAGE DE GRUE. TRAVAUX DU 31 JUILLET 2023 AU 1^{ER} AOUT 2023

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-5 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code Pénal, et notamment son article L131-13,

VU le Code de la Route, et notamment ses articles R411-21-1 et R417-10,

VU le Code de Voirie Routière, et notamment ses articles L141-1 et L141-2,

VU le Code du Travail,

VU la demande présentée par l'entreprise **BT FRANCE** – 7 Rue du Mont Saint Martin - 77 950 – SAINT GERMAIN LAXIS,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de démontage de grue, Rue des Frères Louis et Marcel Braët

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité du public, des usagers de la route et du personnel effectuant les travaux à proximité du chantier,

CONSIDERANT que ces mesures de sécurité nécessitent une modification temporaire de la réglementation relative à la circulation et au stationnement à proximité du chantier,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont autorisés **les travaux de démontage de grue.**
Demandés et réalisés par : **l'entreprise BT FRANCE**
Sous la direction de : **Monsieur ALTUNGUYIK Fatih (01.70.25.45.02)**
Qui auront lieu du : **31 juillet 2023 au 1^{er} aout 2023.**

ARTICLE 2 :

Durant la période des travaux, le stationnement sera gênant Rue des Frères Louis et Marcel Braët de part et d'autre des travaux, sous peine d'enlèvement du véhicule et mise en fourrière (articles L.325-1 à L.325-3 et R.417-10 du Code de la Route).

Il sera créé une fermeture de la circulation Rue des Frères Louis et Marcel Braët dans le tronçon compris entre la rue du Général Leclerc et la Sente du Haut Pavé.

IL SERA INTERDIT DE CIRCULER DANS LA **RUE DES FRERES BRAËT** DANS LE TRONÇON COMPRIS ENTRE LA RUE DU GENERAL LECLERC ET LA SENTE DU HAUT PAVE.

UNE DEVIATION SERA MISE EN PLACE PAR : RUE DU GENERAL LECLERC → CHEMIN DE LA MARE EPINEUSE → RUE ANDRE CITROËN → CHEMIN VERT DES GRATTES-BŒUFS → RUE DES FRERES BRAËT.

Le camion de ramassage des ordures ménagères ainsi que les véhicules d'urgences seront autorisés à circuler dans la voie.

L'entreprise veillera à assurer la sécurité et l'accès des riverains à leurs propriétés.

Le cheminement des piétons devra être maintenu en toute circonstance pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3 :

La société BT FRANCE– 7 Rue du Mont Saint Martin - 77 950 – SAINT GERMAIN LAXIS, SIRET n° 795 079 748 00047 s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2022, d'un montant de **144 €** par jour, soit : **144 € x 2 jours = 288 €**.

Un titre de recette vous sera adressé par courrier indiquant les modalités de règlement de cette somme.

ARTICLE 4 :

La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux sont à la charge de l'entreprise **BT FRANCE**.

Le respect du Code du Travail et particulièrement des conditions de travail, sera sous la responsabilité de **Monsieur ALTUNGEYIK Fatih**.

Le présent arrêté sera affiché, **48 heures avant l'intervention** à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 :

Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421.5 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal

Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cet arrêté.

ARTICLE 7 :

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police, Monsieur le Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux Services d'Incendie et de Secours de FRANCONVILLE-LA-GARENNE, L'entreprise BT FRANCE, Syndicat Emeraude, S.C.H.S., Société des Cars Lacroix, Service Communication de la Ville.

Fait en Mairie, le **VINGT QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS.**

Par délégation du Maire
Monsieur Franck GAILLARD
Conseiller municipal
En charge de la Voirie

F Gaillard



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Mme Alex Verbrugge
Le 26 juillet 2023

Acte à classer

ARR23-421TECH

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-25T15-15-12.00 (MI246617837)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230724-ARR23-421TECH-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
- RUE DES FRERES BRAËT TRAVAUX DE DÉMONTAGE DE GRUE
TRAVAUX DU 31 JUILLET 2023 AU 1ER AOÛT 2023.

Date de décision : 24/07/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.3. VoirieIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : Arrêté 23-421 Rue des Frère Braët
travaux démontage grue du 31 juillet
au 1er août 2023.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/07/23 à 15:15

Date 25/07/23 à 15:15

Date 25/07/23 à 15:21

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha